

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNEVILLE DE RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2017/021 Objet : Rapport d'Orientations Budgétaires 2017

Séance du jeudi 2 février 2017

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 2 février 2017 à 20h, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du vendredi 27 janvier 2017 se sont réunis au nombre de vingt-sept, à l'Hôtel de ville, place du Général de Gaulle, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

Nombre de membres
En exercice : 35
Présents à la séance : 27
Représentés : 7
Absents : 1

* Arrivé à l'issue des points 1 et 2. Pour ces points, a été représenté par A. Ankrah

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Stéphane Raffalli, Françoise Surrault, Gilles Adolé Ankrah Marcus M'boudou, Véronique Gauthier, Claudine Cordes, José Queiros, Catherine Boyer-Magnien, Rouche, Jean-Charles Touhami Mohamed, Monique Gendrier, Ange Balzano, Denise Poezevara, *,Sylvie Michel Ligier, Serge Mercieca Deforges. Omar Abbazi, Annabelle Van Oppenraaij, Nesrin Sarigul, Fanny Basseg, Aurélie Monfils, Jean-Marc Bonvallet, Yves Liebmann, Patricia Delcroix, Nhu-Anh Desormeaux, Laurent Stillen, Claude Stillen

Absents représentés: 7

Virginie Laborderie, à F. Surrault, Denis Cerisy à G. Melin, Birahima Traore à M M'Boudou, Thierry Mandon à Stéphane Raffalli, Jérémy Kawouk à V. Gauthier, Maryse Casella à Y. Liebmann, , Patricia Delcroix à Nhu-Anh Desormeaux

Absent non représenté : 1 Christian Mathieu

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Hôtel de ville
Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

Ville de Ris-Orangis Conseil municipal du 2 février 2017 DÉLIBÉRATION N°2017/021

Objet: Rapport d'Orientations Budgétaires 2017

Finances

LE CONSEIL,

SUR proposition de Monsieur Stéphane RAFFALLI, Maire de Ris-Orangis, Conseiller départemental de l'Essonne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2312-1.

VU le document d'orientation budgétaire transmis au Conseil municipal,

VU l'avis de la commission des finances en date du 25 janvier 2017,

VU l'avis du Bureau municipal,

APRE DELIBERATION

PREND ACTE de la tenue du débat et du rapport d'orientations budgétaires générales du budget 2017, telles que précisées en annexe à la présente délibération.

PRECISE que la délibération n°2016/333 en date du 15 décembre 2016 est sans objet.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme Stéphane Raffalli Maire de Ris-Orangis Conseiller départemental de l'Essonne

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Publié le : 16 FEV. 2017

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours
Devant le Tribunal
Administratif de Versailles
Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.